Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260605-30_2026-DE

EPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGOLEN N° 30-2026

Objet : **Redevance d'occupation du domaine public ORANGE 2026**

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie BRONNEC, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Présents : Mme Sophie BRONNEC, M Carl JOSEPH DIT PAGNY, Mme Martine LAUREAU, Mme Anne-Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE, M Pierre SALAÜN, Mme Geneviève BELLON-LANNUZEL, Mme Chrystelle BARRÉ, M Yohann LE BRIS, M Maxime DA ROCHA, M Jean-René CORNIC, Mme Sylvie HEMON, M Hubert PÉTILLON et Mme Elise MONTOURCY formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M Loïc CASTREC qui donne pouvoir à Mme Anne-Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE et M Pierre MOLLET qui donne pouvoir à Mme Sophie BRONNEC.

Secrétaire de séance : Mme Geneviève BELLON-LANNUZEL

Le Maire informe les élus qu'en application des dispositions du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par Orange au titre de l'exercice 2026 s'élève à 1 839.78 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à solliciter Orange pour le versement de cette redevance.

Pour extrait conforme,
La Maire,
BRONNEC Sophie

MAIRIE DE LANGOLEN
FINISTERE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 16 juin 2026